

# L'ALTERNANCE, comment ça marche ?



## LES AVANTAGES

L'alternance permet de se former tout en ayant un pied en entreprise. **Les avantages sont multiples** à la fois pour le stagiaire et pour l'entreprise :

### POUR LE STAGIAIRE

- ✓ Une formation universitaire tout en étant rémunéré
- ✓ Une application immédiate des connaissances acquises en formation
- ✓ Une expérience de terrain permettant la constitution d'un réseau professionnel
- ✓ Tous les frais de formation sont pris en charge

### POUR L'ENTREPRISE

- ✓ La possibilité de former des collaborateurs directement opérationnels
- ✓ Des programmes adaptés aux besoins de votre secteur
- ✓ De longues périodes d'immersion en entreprise

## RECHERCHE D'ENTREPRISE

Pour intégrer la formation en alternance, vous devrez convaincre une entreprise de vous accueillir sous contrat d'alternance. En parallèle de votre candidature, nous vous invitons à démarrer vos recherches d'entreprise par vous-même.

Vous devez impérativement maîtriser le contenu et la finalité du diplôme concerné. Vous devrez présenter la formation à un employeur potentiel lors d'un entretien de recrutement.

Pour cela, rendez-vous sur la page de présentation de la formation concernée et téléchargez tous les éléments descriptifs de la formation :

- ✓ **fiche diplôme**
- ✓ **maquette des enseignements**
- ✓ **calendrier d'alternance**

Si vous n'avez pas d'entreprise au moment de la sélection, ne vous découragez pas.

## CONTACT

24 avenue de la Victoire  
CS 92003  
97744 SAINT-DENIS

Mail : [contact@iae-reunion.fr](mailto:contact@iae-reunion.fr)  
Tél : 02 62 21 16 26

Pour en savoir plus et candidater  
connectez-vous sur

[www.iae-reunion.fr](http://www.iae-reunion.fr)

Suivez-nous sur Facebook



IAE Réunion

## Contrat de professionnalisation

Il s'agit d'un contrat à durée déterminée établi entre le salarié et l'employeur. Vous êtes alors **stagiaire de la formation professionnelle continue** et êtes considéré comme salarié de l'entreprise.

PUBLIC CONCERNÉ	AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Moins de 26 ans en poursuite d'études</li> <li>✓ Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus</li> <li>✓ Entreprises du secteur privé uniquement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les frais pédagogiques sont pris en charge par l'OPCA</li> <li>✓ L'IAE se charge du montage du dossier administratif</li> <li>✓ Le salarié n'est pas inclus dans l'effectif</li> <li>✓ Pas de prime de précarité à verser en fin de contrat</li> <li>✓ Des exonérations et aides spécifiques* :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- POLE EMPLOI : Exonérations de charges patronales et aide à l'embauche d'un demandeur d'emploi de 26 ans et plus ou 45 ans et plus</li> <li>- OPCA : Prime d'aide à la fonction tutorale</li> <li>- AGEFIPH: Aides à l'embauche de travailleurs handicapés</li> </ul> </li> </ul> <p><small>*Ces informations sont transmises à titre indicatif. Seuls les organismes concernés sont en mesure de confirmer les aides auxquelles peut prétendre une entreprise.</small></p>


Grille indicative des salaires au 01/01/2018	Moins de 21 ans	Entre 21 et 26 ans	26 ans et plus
Pourcentage du SMIC	65%	80%	100% <small>ou 85% de la rémunération minimale prévue par la convention collective</small>
<b>Salaire brut (base 35h)</b>	<b>974,00€</b>	<b>1 198,78€</b>	<b>1498,47€</b>

## Contrat d'apprentissage

Il s'agit d'un contrat conclu pour une durée de 1 à 3 ans établi entre le salarié et l'employeur. Vous conservez votre **statut d'étudiant (formation initiale)**. Il est possible de conclure un contrat d'apprentissage avec un organisme public, une collectivité territoriale ou une entreprise privée.

Le contrat d'apprentissage n'est possible que dans le cadre de **formations habilitées par la Région** :

- Licence Pro Management et Gestion des Organisations - Alternance
- Licence Pro Métiers du Marketing Opérationnel (Commerce et Distribution)
- Licence Pro Métiers du Tourisme et des Loisirs
- Master Gestion des Ressources Humaines

PUBLIC CONCERNÉ	A SAVOIR
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Moins de 26 ans à la date de signature du contrat</li> <li>✓ Travailleurs handicapés agés de 25 ans et +</li> <li>✓ Salariés de plus de 26 ans ayant un projet de création ou reprise d'entreprise</li> </ul>	<p>L'apprenti est étudiant à l'IAE mais son inscription administrative est faite auprès du CFA.</p> <p><b>Pour toute question sur l'apprentissage, contactez :</b></p> <div style="display: flex; align-items: center;">  <p><a href="mailto:cfaur@univ-reunion.fr">cfaur@univ-reunion.fr</a> 0262 52 89 24</p> </div>

Grille indicative des salaires au 01/01/2018*	de 18 à 20 ans inclus	de 21 à 25 ans inclus
<b>Licence Professionnelle</b>	49% du SMIC <b>734,25 €</b>	61% du SMIC <b>914,06 €</b>
<b>Master 1</b>	41% du SMIC <b>614,37 €</b>	53% du SMIC <b>794,19 €</b>
<b>Master 2</b>	49% du SMIC <b>734,25 €</b>	61% du SMIC <b>914,06 €</b>

A noter : Une majoration de 20% est appliquée dans le secteur public.